

Décret

Générale

colonial

Décret n° 46-1666 portant approbation d'un arrêté du Gouverneur de la Côte française des Somalis portant ouverture : 1° d'un article au chapitre 1er des recettes du budget local (exercice 1944); 2° d'un crédit supplémentaire audit budget.

n° 46-1666

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
20 juillet 1946

Numéro JO
n° 8 du 31/08/1946

Date du numéro
31 août 1946

VISAS

Le Président du Gouvernement provisoire de la République. Sur le rapport du Ministre de la France d'outre-mer

Vu la loi du 2 novembre 1945 portant organisation provisoire des pouvoirs publics : Vu le décret du 30 décembre 1912 sur le régime financier des colonies : Vu le décret du 29 février 1944 approuvant le budget local de la Côte française des Somalis (exercice 1944)

Vu l'arrêté n° 615. du 3 août 1945, du gouverneur de la Côte française des Somalis, portant ouverture : 1° d'un article au chapitre 1er des recettes du budget local (exercice 1944) ; 2° d'un crédit supplémentaire au dit budget.

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er. — Est approuvé l'arrêté susvisé en date du 3 août. 1945 du gouverneur de la Côte française des Somalis, portant ouverture : 1° d'un article au

chapitre 1er des recettes du budget local (exercice 1944) ; 2° d'un crédit supplémentaire audit budget. Art. 2. Le Ministre de la France d'outre-mer est chargé de l'exécution «lu présent décret, qui sera publié au Journal officiel de la République française et inséré au Bulletin Officiel du ministère de la France d'outre-mer.

Georges BIDAULT Par le Président du Gouvernement provisoire de la République : **Le Ministre de la France d'outre-mer, Marius MOUTET.**